

Objectif : Zéro Pesticide Pour des terrains de sport diablement naturels !

Depuis le 1er juin 2018, l'utilisation de pesticides est interdite pour l'entretien des terrains de sport. Cette réglementation vise à préserver l'environnement mais aussi la santé des utilisateurs. Elle rentre dans le cadre de plusieurs mesures prises par la Wallonie depuis 2014, sous l'impulsion du Ministre wallon de l'Environnement Carlo DI ANTONIO, et qui vont toutes dans le sens d'une réduction drastique ou d'une interdiction de l'usage des pesticides.

L'entretien des terrains de sport représente une charge importante de travail pour les gestionnaires. Adalia_{2.0} et ses partenaires souhaitent donc accompagner au mieux les centres sportifs dans cette mutation complexe des habitudes d'entretien. Si l'on veut encore profiter en toute quiétude des prouesses de nos athlètes, il est nécessaire de généraliser des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé.

La santé de nos joueurs et de leurs supporters est une priorité

La dangerosité des produits phytopharmaceutiques n'est plus à prouver, tant pour le personnel d'entretien qui manipule ces produits que pour les sportifs et le public qui fréquentent les terrains et leurs abords. L'abandon des pesticides a donc pour but de prévenir tout risque pour la santé de nos joueurs et de ceux qui les soutiennent !

DU SPORT SANS PESTICIDE !



De plus, dans cette optique, les abords des centres sportifs vont prendre un aspect plus « naturel ». En effet, au niveau du désherbage, obtenir le même résultat qu'auparavant sans avoir recours aux produits phytopharmaceutiques demande plus de travail. C'est pourquoi, il faudra désormais s'habituer à voir apparaître de la végétation spontanée, signe que la biodiversité reprend ses droits.

Des alternatives existent

Pour parvenir au « zéro phyto », les gestionnaires d'infrastructures sportives doivent à présent adopter de nouvelles pratiques. Il leur faut redéfinir leur degré de tolérance face aux herbes indésirables et utiliser d'autres techniques.

Pour faire face à ces changements, Adalia_{2.0} et ses partenaires ont décidé de fournir différents outils aux gestionnaires de ces infrastructures sportives pour leur offrir des alternatives concrètes respectueuses de l'environnement. Ils pourront compter sur :

- des journées de formation à l'entretien sans pesticides ;
- un guide de bonnes pratiques, réalisé en collaboration avec l'AES, distribué à tous les responsables de centres sportifs afin de mettre en place une procédure d'entretien dans le respect de la nouvelle législation ;
- des supports visuels pour sensibiliser le public des infrastructures sportives à cette problématique : affiches, dépliants, banderoles le long des terrains... ;
- un suivi technique pour les gestionnaires qui en feront la demande.

Le « zéro phyto » en actions

- Les **techniques mécaniques** vont permettre d'aérer, décompacter ou encore brosser le terrain dans le cas d'un terrain synthétique, pour avoir un terrain dans un état satisfaisant en limitant l'apparition des adventices et des maladies.
- Dans certains lieux, les **fréquences de tonte** seront revues, des **prairies fleuries** semées, ou des **zones en graviers enherbées**...
- En fonction des surfaces à entretenir (parking, sentiers,...), il sera peut-être nécessaire d'investir dans des **machines de désherbage mécanique et/ou thermique**.

CONTACTS

Pour plus d'informations concernant la législation ou les alternatives aux pesticides, rendez-vous sur www.gestiondifferenciee.be ou contactez nos facilitateurs « zéro pesticides »:

Thibaut Mottet, 0483/44.00.94, thibaut@gestiondifferenciee.be

Tiffanie Frenkel, 0486/36.07.30, tiffanie@gestiondifferenciee.be